



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le huit juin, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

Date de convocation : 31 mai 2023

PRESENTS :

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Ludovic BOUTTET, Monsieur Frédéric BRUSQ, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Lucien GUILLOT, Monsieur Philippe MANGAVEL, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Sigismund ROZANSKI, Monsieur Alain REBOUX, Monsieur Joël CLERMONT

SUPPLEES :

ABSENTS :

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Frédéric SIMON

POUVOIRS :

Monsieur Christian BRAY par Madame Dominique MIGNERY
Monsieur Marius DAVAL par Monsieur Alain GOFFOZ
Monsieur Sébastien PERROTON par Monsieur Emmanuel SAPEY
Monsieur Jean-Claude RAYMOND par Madame Marie-Christine MURON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Françoise CLEMENT

OBJET : CFU Budget principal 2022

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2023 042-244200614-20230608-DE2023_0806_01-DE

Vu la candidature de la CCVAI retenue par la DDFIP en 2021 pour expérimenter ce mode de présentation à partir de l'exercice 2022 sur l'ensemble des budgets

Considérant que le compte financier unique se substitue aux deux comptes financiers existants : le compte administratif établi par l'ordonnateur et le compte de gestion établi par le comptable public. Ainsi le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique s'est exécuté du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section d'investissement et du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de fonctionnement

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	303 649,33	2 375 038,68	2 678 688,01
	Recettes réalisées (1)	B	236 950,32	2 592 288,63	2 829 238,95
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	971 056,24	3 529 412,94	4 500 469,18
	Dépenses réalisées (1)	E	237 190,29	1 997 994,38	2 235 184,67
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-239,97	594 294,25	594 054,28
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	667 406,91	1 154 374,26	1 821 781,17
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	667 166,94	1 748 668,51	2 415 835,45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	667 166,94	1 748 668,51	2 415 835,45

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants : BUDGET PRINCIPAL

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

– **APPROUVE** le Compte Financier unique 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A Saint Germain Laval, le 08 juin 2023

Le Président,

Georges BERNAT

Le secrétaire de séance,

Françoise CLEMENT



Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le : 14/06/23 et de la publication le : 16/06/23

Le Président,



RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2023 042-244200614-20230608-DE2023_0806_01-DE